



Ainsi, je vous propose de requalifier le poste en emploi permanent de Chef de projet Plan Climat Air Energie Territorial à temps complet.

L'emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Toutefois, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

La modification du tableau des effectifs sera effective à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assurer l'interface entre l'EPCI et les différents intervenants du PCAET,
- Coordonner l'action des intervenants sur le PCAET,
- Mettre en place et suivre l'évaluation du PCAET,
- Participer aux travaux de recensement des données lors de la phase de révision,
- Participer aux réunions de concertation, d'informations et d'animation du territoire
- Impulser et accompagner les dynamiques territoriales de maîtrise de la demande énergétique ou de développement des EnR,
- Mettre en œuvre et piloter des actions contribuant à la transition écologique et énergétique, sous maîtrise d'ouvrage du PETR,
- Informer et conseiller les acteurs du territoire (EPCI, PNR, communes...) dans leurs démarches et politiques énergétiques territoriales,
- Animer les instances de gouvernance et de travail du PCAET,
- Participer au réseau régional des PCAET et à l'élaboration des schémas régionaux en lien avec la transition énergétique.

Les candidats devront justifier d'un niveau Bac + 5 avec compétences spécifiques dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de l'énergie. Une expérience de 3 ans minimum sur un poste similaire est souhaitée. Une connaissances règlementaires et techniques sur la mise en œuvre et le suivi opérationnel d'un Plan Climat Air Energie Territorial est attendue.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**1<sup>er</sup> - AUTORISER** la création d'un poste permanent de Chef de projet Plan Climat Air Energie Territorial à temps complet sur le fondement du cadre d'emploi des attachés territoriaux de Catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**2<sup>o</sup> - PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget primitif 2017,

**3<sup>o</sup> - DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

**LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**Le Président**